



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE- BEAURIVAGE

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET SUIVANT :

- Projet de règlement numéro #434-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro #434-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, visant à établir des normes et à prescrire certaines mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, notamment afin d'en prévenir le déperissement, d'assurer leur protection contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Conformément à la loi, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 14 avril 2026, à 18h30, au 315, route du Moulin, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à compter de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 19 mars 2026.

Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale / greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de mars 2026.

Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale / greffière-trésorière